

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou cas de force majeure.

Identifiant de l'annonce : **L2504420**

Nous soussignés, journal-du-palais.fr service de presse en ligne habilité à recevoir des annonces légales, SARL au capital de 235 000 Euros, représentée par son directeur de la publication Michel Guyomard, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Voir l'annonce légale : <https://journal-du-palais.fr/annonces-legales/?reference=L2504420>

Cette annonce a été mise en ligne le **22 septembre 2025** sur <https://journal-du-palais.fr/>

Référence : **L2504420**
Support de publication agréé : **journal-du-palais.fr**
Date de parution : **22 septembre 2025**
Département : **21 - Côte-d'Or**
Type : **AVIS ADMINISTRATIF**



MAIRIE DE BLIGNY LES BEAUNE

Prescription de la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU

Concertation publique préalable

La municipalité informe les habitants que par délibération en date du 14/05/2024 le conseil municipal a prescrit la mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une procédure de déclaration de projet n°1 en vue de permettre l'implantation d'un projet photovoltaïque au sol sur l'ancien site d'enfouissement des déchets. La délibération ainsi que le dossier qui présente l'intérêt général de l'opération et détail les éléments mis en compatibilité (PADD, règlement, zonage et orientations d'aménagement) sont d'ores et déjà consultables en mairie, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie, ainsi que sur le site internet de la commune <https://www.bligny-les-beaune.fr/actualites> et sur l'espace concertation du site internet du bureau d'études www.dorgat.fr.

Un registre de concertation est tenu à votre disposition à la Mairie, pour vous permettre d'y formuler vos questions et observations éventuelles. Les réponses apportées seront détaillées point par point lors du bilan de la concertation.

L'ensemble des éléments sera tenu à la disposition de la population jusqu'au 24/10/2025 à 23h59, date à laquelle le registre de concertation sera officiellement clos avant que M. le Maire n'en dresse le bilan global qu'il présentera au Conseil Municipal afin qu'il en délibère. Par la suite le projet sera présenté dans le cadre d'un examen conjoint avec les personnes publiques associées avant d'être soumis à enquête publique.

A BLIGNY LES BEAUNE, le 18 septembre 2025.

Le Maire, Didier DUR/AUX.

le Journal du Palais
Réseau Légalnet

Benjamin Busson
Directeur de la publication

